



# LA MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR S'INSTALLE À L'ÉCOLE DE MUSIQUE

La musique assistée par ordinateur regroupe l'ensemble des utilisations de l'informatique comme outil associé à la chaîne de création musicale depuis la composition musicale jusqu'à la diffusion des œuvres, en passant par la formation pédagogique au solfège sommaire, et la potentielle pratique d'instruments.



L'activité se déroulera en petit groupe de 3 à 4 élèves, pendant 2h00, une fois par semaine, dirigée par un professeur de musique salarié de la collectivité, compétent en la matière.

Les objectifs poursuivis par la mise en place de cette activité sont :

- Développer la créativité ;
- Manipuler et de créer des sons et des mélodies par ordinateur ;
- Découvrir une nouvelle culture qui lie le numérique et la musique.

Le professeur mettra à disposition des participants le matériel nécessaire à la réalisation de l'atelier (logiciel de musique assistée par ordinateur, outils informatiques pour manipuler le son, micros, équipement de son...). Le principe de l'atelier est de se familiariser avec le matériel et, au cours de plusieurs séances, de permettre aux participants de manipuler les sons afin de produire une réalisation collective ou individuelle selon les projets de structure.

Documents

[Deliberation 27-2023 - Tarification d'un nouveau service EMM](#)

Contact

[culture@mairiesurvilliers.fr](mailto:culture@mairiesurvilliers.fr)

